

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 212-215

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__212_0

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les grèves en Autriche. — La statistique des grèves est définie en Autriche, pour les années 1896 et 1897, par les chiffres suivants :

		1896.	1897.
Nombre	de grèves	294	221
	d'établissements atteints	1 403	819
	de grévistes	36 114	34 835
	de journées de travail perdues	597 768	354 922

<i>Motifs des grèves :</i>		Nombre de grèves.	
		1896	1897.
Demande	de réduction de durée de travail	66	49
	d'augmentation de salaire	137	106
Résistance à une réduction de salaire		27	24
Demande de renvoi de personnes		21	19
Résistance au renvoi de grévistes		39	27
Demande de modification du règlement de travail		12	17
Motifs divers		52	61

<i>Résultats des grèves :</i>		
Succès des revendications	64	38
Échec des revendications	123	102
Transactions	107	81

Les grèves en Grande-Bretagne. — Le compte rendu annuel du *Labour Department* donne, pour les conflits, grèves et *lock-outs* survenus en 1897 dans le Royaume-Uni, les résultats ci-après :

Nombre	{	de grèves	864
		d'ouvriers réduits au chômage	230 267
		de journées de travail perdues	10 345 523
* <i>Motifs des grèves :</i>			
			Nombre de grèves.
Demande	{	de réduction de durée du travail ou résistance à une augmentation de durée du travail	20
		d'augmentation de salaire ou résistance à une réduction de salaire.	532
		Contestation relative à une modification du règlement du travail.	119
		Défense de la cause syndicale (<i>Unionism</i>)	49
		Maintien ou renvoi d'ouvriers (hors le cas précédent)	74
Divers.			70

Résultats des grèves (en pour 100 des grévistes) :

Succès des revendications	27,2
Échec des revendications	30,6
Transactions	40,1
Résultat inconnu.	2,1
	<hr/> 100,0

Les grèves en France. — La statistique des grèves en France pour l'année 1897 est définie par les chiffres ci-après :

Nombre	{	de grèves	356
		d'établissements atteints	2 568
		de grévistes	68 875
		de journées de travail perdues.	780 944

Motifs des grèves :

			Nombre de grèves.
			—
Demande d'augmentation de salaire			184
Résistance à une réduction de salaire			37
Demande de réduction de la journée de travail			27
Contestations	}	aux salaires	33
		à la réglementation du travail	33
Demande de suppression du travail aux pièces.			10
Contestations relatives aux règlements d'atelier			10
Demande	{	de suppression des amendes	9
		de réintégration d'ouvriers congédiés	31
		de renvoi de personnes.	46
Divers.			19

Résultats des grèves :

Succès des revendications.	68
Échec des revendications	166
Transactions	122

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1896, 21 684 caisses ont assuré 7 944 820 personnes; les dépenses qu'elles ont supportées ont atteint 145 916 820 marcs, dont 24 813 242 de frais médicaux, 18 909 497 de frais pharmaceutiques et 3 873 001 d'indemnités funéraires. Le nombre des jours de maladie a été de 47 608 226; les cotisations encaissées ont été de 125 027 882 marcs.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été

appliquée, en 1897, à 17 957 000 personnes, dont 6 043 000 ouvriers industriels, 11 199 000 ouvriers agricoles et 715 000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1897 sont :

35 943 (39,4 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.	
46 489 (51,0 p. 100)	—	— permanente partielle.
1 452 (1,6 p. 100)	—	— totale.
7 287 (8,0 p. 100)	suivis de mort.	

Total. . . 91 171

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1897, des dépenses dont le total s'élève à 77 725 965 marcs, dont, pour l'industrie, 52 524 002 marcs, comprenant : 42 996 320 marcs pour frais de traitement et indemnités pécuniaires, 1 278 831 versés aux fonds de réserve des corporations, 5 438 718 pour frais courants d'administration et 1 184 235 pour frais d'enquêtes, 1 million 026 206 pour frais de mesures préventives et 579 895 pour frais de justice arbitrale.

3° *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1897, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 93 421, dont 71 733 pensions d'invalidité et 21 688 pensions de vieillesse. Le nombre des pensions liquidées jusqu'au 31 décembre 1897 était de 584 141, dont 274 241 d'invalidité et 309 900 de vieillesse. Le capital représentatif de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 307 990 530 marcs; la valeur de cette part était de 43 961 666 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 137,88 marcs, dont 87,88 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 127,92 marcs, dont 77,92 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 104 666 529 marcs; celle des arrérages à 55 millions 010 609 marcs. Les frais d'administration ont été de 5 807 879 marcs, soit 5,5 p. 100 des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1896, 2 921 caisses comptant 2 188 010 membres ont alloué 17 387 353 florins de secours, dont 2 755 447 pour frais médicaux, 2 014 665 pour frais pharmaceutiques et 9 015 255 pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 18 260 622; la valeur des cotisations a atteint 19 142 190 florins.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1896, a été appliquée à 1 974 644 personnes, dont 1 471 275 ouvriers industriels et 503 369 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1896, au nombre de 18 544, se répartissent comme suit :

12 216 (65,90 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.	
5 199 (28,03 p. 100)	—	— permanente partielle.
200 (1,07 p. 100)	—	— totale.
929 (5,00 p. 100)	suivis de mort.	

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 11 842 975 florins, dont 7 684 077 représentent le capital des pensions et 3 153 419 les indemnités payées. Le montant total des cotisations a été de 7 380 375 florins, soit 3 fl. 73 par assuré.

France. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1896, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 016 613 fr.; elle s'élevait à 3 072 717 fr. au 31 décembre 1897, soit une augmentation de 56 164 fr.

Les assurances collectives contractées, en 1897, par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 67, comprenant 11 958 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 73 885 fr., et celle des sommes déboursées de 77 489 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 069 fr. pour une somme de 68 706 fr., et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 45 022 fr., représentant 66,0 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1897, un excédent d'actif sur le passif égal à

235 866 fr., supérieur de 21 247 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1896.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — La Caisse d'assurance en cas d'accidents a encaissé, en 1897, 9 255 fr. pour 1 399 cotisations, ce qui porte à 263 812 fr. la valeur des primes versées au nom de 41 053 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse, jusqu'au 31 décembre 1897. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 84 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen des personnes assurées annuellement est de 1 415. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la Caisse est de 92, savoir 25 suivis de mort et 67 suivis d'incapacité permanente de travail.

La loi, votée par la Chambre des députés le 16 mai dernier et par le Sénat le 20 du même mois, a étendu les opérations de cette Caisse en vue de l'application de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Les retraites ouvrières en Nouvelle-Zélande. — Une loi du 1^{er} novembre 1898 (sous le titre : *An Act to provide for old age pensions*) institue des pensions de vieillesse au profit des personnes âgées de 65 ans, ayant 35 années de résidence dans la colonie et remplissant des conditions de moralité définies par la loi : le maximum de la pension annuelle est fixé à 18 livres sterling. La pension est payée au bureau de poste sur la présentation d'un certificat renouvelé chaque année. Les arrérages de la pension peuvent, du reste, être confisqués si le bénéficiaire encourt certaines condamnations, en particulier pour ivresse. Le capital de pension peut être annulé si le bénéficiaire est convaincu de gaspillage, de dilapidation de sa fortune ou d'ivresse habituelle.

Maurice BELLOM.